

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Mercredi 16 novembre 2016**

Ouverture de la séance du Conseil Municipal à 18 heures 30 sous la Présidence de Madame Andréa KISS, Maire.

Signature du cahier de présences.

**PRÉSENTS A LA SÉANCE :**

**Mme KISS, Maire**

**M. FABRE, Mme GUERE, M. CONTE, Mme SAVIGNAC, M. BOUYSSOU, Mme DARDAUD, M. BOUSQUET, M. DUCLOS, Adjoints au Maire.**

**M. MERIAN, M. GHILLAIN, M. ROUZE, Mme PROKOFIEFF, Mme VINCLAIR, M. BRUNEL, Mme VASQUEZ, M. DUPUY-BARTHERE, Mme GOURVENNEC, M. GUITTON, Mme SEN, Mme FRANÇOIS, Mme ARDOUREL, M. CHAIGNE, Mme SAINT GENEZ, M. FOURCAUD**

**EXCUSES :**

**Madame SARLANDIE**      **procuration à Philippe ROUZE (à partir de la délibération n°107/16)**

**Monsieur BADEZ**              **procuration à Madame SAINT GENEZ**

**Madame ARDOUREL** **procuration à Monsieur CHAIGNE (à partir de la délibération n°108/16)**



***ORDRE DU JOUR***

**1. COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS CONCERNANT LA VIE MUNICIPALE :**

**Rapporteur : Madame Le Maire**

**Communications de Madame le Maire :**

- En application de l'article L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération n°4/14 du Conseil Municipal du 4 avril 2014, je vous informe que j'ai été amenée à signer les décisions municipales suivantes :

-

- **Un recours à l'emprunt** auprès du Crédit Agricole :

Montant du prêt : 300 000 €

Durée du contrat de prêt : 120 mois

Objet du contrat de prêt : financer les investissements du budget principal de la ville du Haillan

- **Signer avec l'association BIAPI une convention** fixant les modalités de son intervention (créer un groupe de planteurs volontaires et animer la journée de plantation des fruitiers en novembre 2016) pour une somme forfaitaire de 2200 euros.

- **De fixer les tarifs de participation à des sorties** pour les jeunes du Ranch organisées d'une part, par le prestataire du cinéma du Haillan, CTC, et d'autre part par la Mairie du Haillan comme définis ci-dessous :

<b>Destination des sorties</b>	<b>Coût global activité pour un jeune</b>	<b>Participation jeune 40%</b>	<b>Participation jeune arrondie</b>	<b>Participation Municipale</b>
<b>Une séance de cinéma (L'Entrepôt au Haillan)</b>	3,50€	1,40€	2€	<b>2,10€</b>

- Signer, pour 3 ans, un contrat de suivi, hébergement et maintenance **avec la Société Vernalis Interactive, prestataire du site internet de la Ville depuis 2012, pour un montant de 1815 € HT par an.**

**Madame le Maire :** *Le procès-verbal de la séance du conseil du 28 septembre dernier appelle-t-il des remarques ?*

**Monsieur CHAIGNE :** *Oui, j'ai une petite remarque : Sur la page 8, les coefficients communaux de la taxe locale sur l'électricité, ce n'est pas un coefficient de 50 mais un coefficient de 8,50.*

**Madame le Maire :** *Très bien. Donc sous réserve de cette modification, est-ce qu'il y a des votes contre ou des abstentions ? Le procès-verbal est adopté.*

*Quelques informations avant les communications :*

*La première concerne deux démissions au Conseil Municipal que nous avons reçu dans les premiers jours d'octobre il s'agit des démissions de Jean-Marc MEYRE et Valérie LAMAISON. Nous avons notifié ces deux démissions à Monsieur le Préfet, nous attendons son accusé de réception. Nous allons donc engager les démarches pour pourvoir au remplacement de ces deux postes au sein du conseil municipal.*

*Deuxième information : comme vous l'avez appris dans la presse, la préfecture et Bordeaux Métropole avaient passé une convention pour installer dans un certain nombre de communes de la Métropole des centres d'accueil et d'orientation. Nous en avons un aussi sur le Haillan, dans une des maisons qui a été rachetée par la Métropole dans le cadre du projet de centre-ville.*

*Nous y avons accueilli 12 jeunes filles en provenance d'Ethiopie et d'Erythrée qui sont arrivées le 8 novembre dernier. Depuis hier, ce centre est provisoirement fermé puisque 10 de ces 12 jeunes filles ont reçu une réponse positive des autorités britanniques pour quitter le territoire. Samedi dernier, elles ont pris l'avion et les deux autres jeunes filles restantes ont été basculées sur le CAO d'Arès où se trouvait un autre groupe de jeunes filles qui étaient arrivées en même temps.*

*Je tenais au passage à remercier les nombreux bénévoles qui se sont manifestés pour proposer des services, que ce soit des dons de vêtements ou encore du bénévolat pour apprendre le français. Nous avons prévu d'organiser une réunion avec l'ensemble de ces bénévoles la semaine prochaine. Bien*

*évidemment, nous ne la tiendrons pas puisqu'elles sont parties. Aujourd'hui, je n'ai pas plus d'informations de la Préfecture si ce n'est que le centre est provisoirement fermé, mais il reste potentiellement opérationnel jusqu'au 31 mars. Si la préfecture le souhaite, le centre sera réouvert à nouveau, la probabilité restant malgré tout faible car les quelques centaines de mineurs en provenance de CALAIS ont tous été répartis dans d'autres centres.*

## **N°93/16 MUTUALISATION AVEC BORDEAUX METROPOLE – CONVENTIONS DE CREATION DE SERVICES COMMUNS – CONTRAT D'ENGAGEMENT – DECISION – APPROBATION - AUTORISATION**

**Rapporteur : Madame le Maire**

**Monsieur CHAIGNE** : *Juste une petite précision concernant l'agent informatique qui va rester dans les locaux de la commune : c'est sur quelle période à peu près ? 6 mois ? 1 ans ? plus ?*

**Madame le Maire** : *Selon les dernières indications, ce sera au moins jusqu'à la moitié de l'année 2017, le temps que tout ça s'ajuste, puisqu'il y a bien évidemment le cycle 1 qu'il faut arriver à digérer mais il y a aussi d'autres communes qui, comme nous, sont entrées dans le cycle 2, plus des communes qui étaient parties dans le cycle 1 et qui, dans le cycle 2, mutualisent d'autres fonctions, donc ça va se faire petit à petit, en douceur.*

**VOTE : Majorité Municipale : 18 VOIX POUR**

**Abstentions : 4 (P.ROUZE/J-C. CONTE/E.VASQUEZ/R.SARLANDIE)**

**Le Haillan mérite un vrai changement : 5 VOIX POUR**

## **N°94/16 DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017**

**Rapporteur : Madame le MAIRE**

**Madame le Maire** : *Après une rapide synthèse de la situation nationale, je cède la parole à Monsieur BOUSQUET pour faire la présentation de la situation de la commune.*

**Monsieur BOUSQUET** : *Le contexte local ou l'état des finances haillanaises : comme vous avez pu le constater les éléments qui ont été transmis sont relativement complets et étayés, donc comme à mon habitude, je vous propose une petite synthèse en quelques chiffres représentatifs des finances de la commune.*

*Comme vous l'a dit Madame le Maire, le contexte national n'est ni une surprise ni une nouveauté et s'inscrit dans une continuité. Concernant spécifiquement la commune du Haillan, même si je me répète, j'insiste, nos finances sont à la fois saines, transparentes et conformes à nos engagements, avec comme prévu une diminution contrôlée mais réelle de nos épargnes brutes et nettes, comme vous le savez et comme cela a été annoncé.*

*Toujours comme à mon habitude je resterais sur quelques indicateurs qui représentent et qui illustrent ces éléments. D'abord les recettes de fonctionnement : pour rester cohérent avec le document que vous avez certainement analysé, nous avons souhaité, pour avoir une visibilité plus claire sur ces recettes de fonctionnement, travailler sur les recettes structurelles, hors dotation/subvention, ce qui peut*

*expliquer que les totaux ne correspondent pas de façon comptable avec les prospectives. C'est pour avoir plus de lisibilité analytique et non pas une exhaustivité financière.*

*Nos recettes de fonctionnement structurelles passent de 11 476 633 euros en 2014 à 11 190 500 euros en 2016, soit une baisse de 2,5 % constatée avec un des éléments saillants qui est la baisse de la DGF qui passe de 942 180 euros en 2014 à 465 000 euros en 2016. On voit clairement, les chiffres sont là, qu'une baisse des participations extérieures est présente. Cependant, malgré cette baisse, nos efforts de gestion permettent de préserver nos capacités d'investissement, par le biais de notre autofinancement notamment.*

*Deuxième indicateur, l'épargne ou l'autofinancement que vous retrouvez illustré sur le slide ci-dessus : notre épargne nette, telle qu'elle reste effectivement en fin d'année 2016 (ce qui nous reste après avoir dépensé l'ensemble du budget y compris les remboursements d'emprunts en capital et en intérêts) passe de 1 875 333 euros en 2014 à 1 183 000 euros en 2016. Certes, il y a un tassement, cela dit, cela reste pour une commune comme la nôtre, relativement cohérent et stable, alors que d'autres communes à l'échelon national se retrouvent avec des épargnes nettes négatives avec des efforts réalisés sur la DGF. Il faut donc prendre aussi ce chiffre en relatif.*

*Concernant la maîtrise des dépenses de fonctionnement, celle-ci a considérablement contribué au maintien de l'épargne brute ces dernières années. Toutefois, les perspectives négatives sur les recettes ont un impact sur notre épargne, bien entendu, qui reste au niveau que je vous évoquais ci-dessus, relativement structurée et solide.*

*Troisième indicateur, les investissements. Comme vous avez pu le voir il s'agit d'un histogramme assez déséquilibré. L'explication est relativement simple : après une pause dans nos engagements financiers en 2015 qui a été liée, comme nous l'avons clairement affiché à la réflexion menée via l'étude programmatique de réalisation des investissements du mandat ainsi qu'à la consolidation des recherches de subventions (que l'on retrouve dans les budgets 2015 et 2016 et qu'on retrouvera aussi dans celui de 2017), les investissements repris en 2016, avec un budget soutenu auquel se sont ajoutés les reports engagés mais non réalisés de 2015 sur un niveau de 6 500 000 euros cumulés. Il faut bien intégrer le budget tel qu'il a été voté en investissement ainsi que les reports des années précédentes sur des choses qui n'ont pas encore été mandatées.*

*Cela explique les écarts entre budgets d'investissements, alors qu'il a été voté lissé, et les crédits de paiements qui sont un peu décalés, alors que les engagements, le vote des budgets et les mobilisations des crédits se font de façon beaucoup plus lissée. Cela explique cette réalité qui va s'atténuer progressivement, bien évidemment, avec la réalisation effective des investissements et les paiements qui vont avec, que l'on constate déjà sur 2016 et qui vont se poursuivre en 2017.*

*Ces investissements restent financés grâce à l'autofinancement dégagé, avec un niveau soutenu de subventions et de dotations ainsi qu'un recours modéré à l'emprunt. Sur la plupart de nos investissements, les taux de subventions dépassent les 50 %, c'est relativement important et nous permet de garder cet équilibre entre l'autofinancement, les subventions et un recours à l'emprunt raisonnable.*

*Je ne résiste pas à une petite digression sur un volet particulier qui vient enrichir le débat d'orientation budgétaire sur un schéma qui est plus celui d'une commune au-delà de 10 000 habitants, mais que nous avons anticipé même si la population ne les atteint pas. Je remercie au passage la qualité du travail réalisé par les services pour enrichir ce document ainsi que les données qu'il comporte. Donc : le volume des ressources humaines. Ma petite digression en quelques chiffres : les effectifs sont passés de 240 agents en 2014 à 243 agents en 2016, soit plus 3 agents. Deux liés au programme municipal, à savoir le développement des missions économie/emploi et sport/jeunesse, le troisième est lié directement à l'augmentation de nos effectifs scolaires, avec les créations de classes, les ATSEM doivent bien évidemment suivre l'arrivée des enfants. Le volume est donc relativement maîtrisé et on le retrouve sur les effectifs très bien équilibrés avec 7 % de cadres A, 7 % de cadres*

intermédiaires et 86 % d'agents de catégorie C qui sont nos agents de terrain, de proximité, notre force vive. Enfin dernier élément, que vous n'avez pas manqué de relever, un fort déséquilibre au niveau de la parité au sein de la Direction Générale avec 75 % de personnel féminin.

**Madame le Maire :** *On essaie d'être exemplaire, même si à priori on pressent que, dans le conseil municipal, nous pourrions nous retrouver peut-être dans une situation plus déséquilibrée. Je pense que peut-être il n'est pas exclu qu'au mois de décembre nous devenions, Mesdames, minoritaires. Il va falloir se défendre...*

*Quelques mots sur la programmation des investissements. Au début du mandat nous avons lancé un certain nombre d'études programmatiques ce qui explique effectivement qu'en 2015 on a relativement peu investi. Cela a donc redémarré sur 2016 et sur les années à venir, on devrait avoir effectivement une poussée un petit peu plus forte de nos investissements.*

*On vous a mis quelques éléments concernant nos effectifs, en particulier dans le domaine petite enfance et scolaire l'an passé, mais sachez que d'ores et déjà, notamment avec l'extension de l'école maternelle de la LUZERNE, nous avons anticipé les arrivées de population et surtout l'augmentation de cette population scolaire.*

*Dans le domaine de la petite enfance, là aussi, le choix des élus du Haillan a été de maintenir le taux de couverture actuelle, c'est à dire aux alentours de 65 % et donc cela nécessite de créer environ 15 places d'accueil supplémentaires tous les 5 ans. Cela explique pourquoi nous avons bien avancé sur le projet de la maison de la petite enfance, qui fera l'objet d'une délibération tout à l'heure, avec l'augmentation des places sur le multi accueil (9 places), un gain de 3 places sur la crèche familiale avec un potentiel à terme de 50 places et cela fait abstraction de l'offre purement privée qui est en train d'arriver sur la commune, que nous n'avons pas jusque là. Il y a aujourd'hui un projet de crèche privée. Nous avons déjà 2 maisons d'assistantes maternelles et un projet de micro crèche qui devrait voir le jour probablement au cours de l'année 2017.*

*Selon l'étude programmatique qui a été réalisée nous allons beaucoup travailler sur la modernisation de nos équipements associatifs et la réhabilitation de notre patrimoine. Je dirais que c'est un peu la base que nous devons maintenir pour nos équipements avec une contrainte que nous nous sommes imposée et qui nous semble absolument indispensable : c'est davantage de mutualisation des espaces et donc une utilisation beaucoup plus polyvalente de nos équipements. Il y a aussi un des gros projets qu'on a déjà évoqué ici, c'est le projet de piscine intercommunale avec Eysines et le lancement d'une étude pour la réhabilitation du site du Moulin du Moulinat et de la maison du Meunier.*

*Vous avez un tableau récapitulatif dans lequel sont mentionnés, jusqu'en 2019, les principaux travaux engagés.*

*Pour 2017/2018, ce sera :*

- *l'aménagement et la rénovation du site de Bel Air, comprenant à la fois les salles associatives mais aussi les accueils de loisirs*
- *la modernisation de l'espace de la sablière qui a bien vieilli.*
- *L'aménagement du site du Moulinat*
- *La création de la maison de la petite enfance que nous avons déjà démarrée, nous en reparlerons tout à l'heure*
- *la réalisation du projet de piscine*

*Pour 2018/2019, ce sera :*

- *soit la réhabilitation de Forum soit, si une autre option était choisie dans le courant de l'année 2017, nous consacrerions ces sommes aux espaces publics du centre-ville*
- *l'aménagement du Pôle Culture autour de l'Entrepôt*

*On vous en parlait tout à l'heure, nous nous sommes mués en chasseurs de primes depuis le début du mandat d'où une augmentation relativement conséquente de nos recettes d'investissements, notamment par le biais des subventions. C'est ce qui permet d'avoir un recours à l'emprunt relativement modéré. Aujourd'hui pour vous donner un ordre de grandeur, sur l'école de la LUZERNE, à l'heure actuelle, le montant de subventions qui nous a été notifié se monte à 12 % ou 13 % mais notre objectif avec une aide de la Métropole serait de dépasser 50 %.*

*Sur la plateforme sportive, dont les travaux vont démarrer dans les prochaines semaines, c'est un taux de subvention de 65 %. Sur la piscine intercommunale, c'est plus de 60 % et sur la maison de la petite enfance, l'ambition, c'est au moins 70 % et nous pourrions pratiquement atteindre le plafond, c'est à dire 80, puisque nous avons comme vous le savez un ticket modérateur, la commune doit prendre en charge au moins 20 %*

**Monsieur BOUSQUET :** *Les perspectives 2017, en terme d'orientation, fonctionnement et investissement, s'inscrivent totalement dans la continuité de 2016 avec une tendance dépenses/recettes philosophiquement identique. Je m'explique : une baisse des recettes totale des fonctionnements, à hauteur de 1 %. Une maîtrise des dépenses de gestion courante de l'ordre de -1 % environ, comme objectif de ce budget.*

*2017 sera cependant notre dernière année basée sur les hypothèses actuelles de travail données par le gouvernement.*

*2018 constituera un saut dans l'inconnu, avec une certaine inquiétude, je ne vous le cache pas, lorsque nous écoutons les envies financièrement « castratrices » pour les collectivités locales de certains candidats. Revenons à quelques chiffres prospectifs et haillanais.*

*Les dépenses de fonctionnement : Une baisse d'environ 1 % des charges de gestion courante. J'insiste : sans dégrader la qualité des services offerts à la population. Ce qui veut dire que ces économies sont réalisées grâce aux efforts combinés des élus, chacun dans sa délégation et de l'ensemble des services, pour optimiser nos modes de fonctionnement, à un moment où augmente par ailleurs l'ensemble des effectifs et des utilisateurs de nos services.*

*En parallèle de cette baisse des charges de gestion courante, nous allons être confrontés à une hausse du chapitre 012, charges de personnel. 2017 sera une année de réforme importante au niveau des statuts de la fonction publique et des régimes de retraite avec la réforme du régime indemnitaire, des systèmes de cotation des agents, des régimes de retraites ainsi que quelques réformes connexes liées aux statuts de la fonction publique, qui vont effectivement bénéficier aux agents mais aussi peser sur nos finances publiques.*

*A cela s'ajoute pour 2017, 4 tours d'élections, deux présidentielles, deux législatives, ainsi que le recensement intégral de notre population qui sera supporté, pour une partie importante, par les finances de la Ville. Donc, si on prend, à ce jour, avec les hypothèses qui ont été réalisées, l'ensemble de ces éléments structurels qui s'imposent à nous à périmètre constant, cela représente une augmentation du chapitre 012 de l'ordre de 310 000 euros.*

*Les efforts réalisés à ce jour pour maîtriser nos charges de personnel, nous permettraient de limiter l'impact sur notre futur budget aux alentours de 220 000 euros. Ce sont des choses qui seront affinées plus précisément lors du vote du budget mais on est dans cet ordre d'idée. Je souhaitais y revenir parce que la hausse du chapitre 012, au sens budgétaire du terme, se traduira aux alentours de 3 % au final.*

*Donc consolidée, ce sera une augmentation probable du budget de fonctionnement de l'ordre de 1,7 % de BP à BP, ce qui reste relativement raisonnable aujourd'hui, au vu des dépenses que nous supportons et au vu des dépenses des collectivités comparables.*

*Donc raisonnable oui, surtout si nous considérons bien entendu, comme je l'ai déjà dit, que cela se fait avec une évolution des utilisateurs de notre service ainsi qu'une évolution de la fréquentation, le tout sans dégrader la qualité des services offerts, je pense à la restauration, aux écoles et autres.*

*Deuxième élément prospectif : l'investissement. Madame le Maire l'a détaillé dans la présentation du PPI, nous sommes sur un volet d'investissement pour 2017 de l'ordre de 2,8 à 3 millions d'euros, financé à plus de 50 % par des participations et subventions selon toute probabilité. Avec un recours à l'emprunt de l'ordre de 300 000 euros constant par rapport à l'année 2016 que nous maintenons pour arriver à équilibrer nos ressources de financement ainsi que réduire légèrement notre encours d'emprunt sans pour autant l'obérer. Nous continuons donc à travailler cette année sur un niveau d'emprunt bas qui remontera certainement avec la poursuite des investissements dans les années à venir selon les niveaux de participation que nous pourrions mobiliser. Il est vrai que le volume de participations et des subventions reste au-delà de ce que nous avons envisagé au départ et c'est une très bonne nouvelle pour nos finances.*

*Un dernier point sur la prospective : la fiscalité. C'est sans doute le point le plus attendu en terme d'informations par l'ensemble de la population. Cette année, sans surprise, pas d'augmentation des taux de fiscalité de la ville pour 2017. Cela permet encore une fois une petite digression. C'est bien cette ressource qui nous permet de maintenir la qualité des services à la population, alors que le niveau global de nos recettes de fonctionnement baisse, j'insiste. Donc sans augmentation des taux et pour remettre les choses au clair par rapport à tout ce qu'il peut circuler comme informations diverses et variées, voire folkloriques, c'est bien essentiellement la dynamique physique des bases de notre commune qui constitue la dynamique de la recette. Il n'y a pas de secrets ou de recettes cachés pour alimenter les finances de la commune par les impôts, si ce n'est l'évolution des bases physiques et lorsque celle-ci est décidée par le gouvernement, la réévaluation des bases au niveau national.*

*Dernier élément : le budget annexe de la régie des spectacles. A un moment où les participations de la ville au budget du CCAS et de la Source sont globalement maintenues stables, sans baisse, cela reste dans la philosophie que je vous évoquais, au-delà du maintien de la qualité du service voire de la consolidation, la participation d'équilibre de la ville au budget annexe de la régie des spectacles devrait pouvoir être légèrement réduite sur le budget 2017. Là aussi, sans dégrader la qualité culturelle des spectacles et des prestations offertes à tous, mais bien grâce, à la fois, à une bonne dynamique des recettes, donc une bonne fréquentation de nos équipements, adossée à des efforts de gestion quotidiens réalisés par les services.*

**Madame le Maire** : *Pour finir quelques points un peu plus précis sur nos investissements en 2017. On en a évoqué certains mais je vais vous donner les montants pour que vous ayez un ordre de grandeur. En 2017 :*

- *il est prévu la rénovation et la reconstruction de l'accueil de loisirs qui avait brûlé il y a 3 ans et l'aménagement d'une salle de convivialité sur le site de Bel Air pour un montant de 805 000 euros*
- *nous engagerons pour la piscine intercommunale un montant de 400 000 euros*
- *nous mettons, comme nous le faisons traditionnellement tous les ans, 50 000 euros pour tout ce qui concerne la surcharge foncière dans le cadre de la construction de logements sociaux*
- *nous allons rénover le site de la Sablière pour un montant de 518 000 euros*
- *nous lancerons aussi les études pour la réhabilitation du centre Bernard de Girard pour un montant de 50 000 euros*
- *l'étude pour l'aménagement du parc des JALLES, le site du Moulinat que j'évoquais tout à l'heure : 138 000 euros*

- nous avons gardé une enveloppe d'environ 245 000 euros pour des acquisitions foncières diverses qui pourraient se présenter
- en ce qui concerne les écoles, la restauration ou la jeunesse pour du mobilier ou du matériel un peu plus de 30 000 euros
- et un montant relativement conséquent en matière d'enfouissement des réseaux à hauteur de 160 000 euros.

*Pour ce qui est des budgets annexes, je tiens à le souligner, notamment sur la culture, c'est plutôt une bonne surprise. On savait que la reprise en régie de l'Entrepôt représentait un certain risque. Aujourd'hui, nous sommes rassurés par la fréquentation, ce qui nous permet effectivement d'envisager l'avenir sereinement sur le budget culture et je tiens à remercier le service culture et l'ensemble des services, à commencer bien évidemment par le service finances pour tout le travail qui est mené tout au long de l'année, pas seulement au moment du débat d'orientations budgétaires, parce que c'est quand même en grande partie grâce à eux que nous pouvons avancer et continuer à dérouler les projets.*

*Qui souhaite intervenir sur ces différents sujets ?*

**Monsieur FOURCAUD** : *Madame le Maire, Chers collègues, Mesdames, Messieurs,*

*Nous voulons commencer cette intervention en citant une question/réponse prise dans le petit journal de Yann BARTHES recevant Florence AUBENAS.*

*Question de Yann BARTHES : « Que dites-vous quand on vous dit que tous les journalistes sont des cons ? »*

*Réponse de Florence AUBENAS : « Je réponds vous avez raison ».*

*Cette réponse, provocatrice évidemment, de Florence AUBENAS soulignait son combat pour secouer ses collègues journalistes quand ils ne font pas leur métier comme ils le devraient, en tout cas d'après ses critères à elle.*

*Personne ici ne penserait à critiquer les critères de professionnalisme de Florence AUBENAS et personne ne dira non plus qu'elle est une dangereuse extrémiste.*

*Nous abordons ce soir le débat d'orientations budgétaires, parfait exemple des bienfaits de l'exercice de la démocratie dans notre pays, au même titre que nos réunions en conseil municipal dont ce DOB fait partie, en tout cas ce soir.*

*Nous ne comprenons pas que nos débats et nos échanges ne trouvent aucun écho ou presque dans la presse. Est-ce de la malveillance ou du désintérêt ? Nous ne savons pas, mais nous voyons là, poindre les dangers d'une pensée unique qui se propage dans notre pays. Or, un pays où la liberté de la presse ignore le débat démocratique est un pays en danger où les extrêmes trouvent le terrain nécessaire pour se développer.*

*Nous pensons enfin que, si plus souvent, les idées des uns et des autres étaient débattues au lieu d'être vilipendées ou ignorées, la démocratie se porterait mieux et certains extrémistes qui font l'unanimité contre eux seraient moins virulents.*

*Nous le redisons, nous ne sommes pas ici pour faire de l'entre-soi, il est important que les citoyens soient informés de ce qui se dit entre ces murs.*

*Maintenant je vais en venir au DOB proprement dit. Dans votre analyse du contexte économique, vous n'avez pas trop parlé des entreprises, vous avez parlé un peu de l'IS alors je vais dire un mot, nous disons un mot, car je parle au nom de mes collègues. Ces perspectives de croissance économique effectivement ne sont pas brillantes et cependant même ce 1,3 % dont vous nous avez parlé nous paraît optimiste.*



*Pourtant les défaillances d'entreprises ont reculé de 12 % au troisième trimestre si l'on en croit le chiffre publié hier par le cabinet Altares qui fait référence, il me semble, en la matière. Pour ce qui est de ces défaillances, nous serions donc revenu, d'après Altares, au niveau d'avant-crise dans pratiquement tous les secteurs d'activité, en particulier en ce qui concerne les petites entreprises, encouragées et assistées par les taux d'emprunts extrêmement bas . L'avenir reste cependant très incertain par rapport à cette question des taux d'intérêts. S'ils remontent, les deux tiers des structures financières de ces petites entreprises trop fragilisées, ne survivraient, pas toujours selon ce cabinet.*

*Enfin nous ne pensons pas qu'en ouvrant les magasins le dimanche cela relancera la consommation des ménages d'une manière suffisante en tout cas, ou significative. Et concernant l'ouverture des magasins de dimanche, nous soulignons ici l'incongruité du vote commun des élus du Front de Gauche avec les socialistes au dernier conseil municipal, exception faite de Monsieur ROUZE.*

*Voici maintenant plusieurs remarques sur la présentation que vous avez faites dans ce débat d'orientation budgétaire :*

*La première concerne l'auto financement et le schéma que vous nous présentez page 7 , c'était le slide 4. En effet, l'épargne brute 2015 chiffrée deux millions trente - sept mille euros se trouve au même niveau ou presque que l'épargne brute de 2016 qui est pratiquement deux fois moins importante. Donc, on ne comprend pas comment vous faites vos schémas. Ce n'est pas bien grave, oui les chiffres sont exacts et c'est la présentation qui ne l'est pas. Concernant les dépenses d'équipements, vous avez répondu brillamment, Monsieur BOUSQUET, à notre interrogation concernant effectivement ce différentiel que nous trouvions de 2 millions d'euros à 1,9 million.*

*La troisième remarque concerne le nombre d'agents municipaux : vous nous donnez encore là des chiffres erronés puisqu'au 31 décembre 2014 les agents « n'étaient que 235 » et non 240 comme vous l'écrivez page 10 de la présentation que vous nous avez donné. Nous tenons ce chiffre de la liste transmise, en son temps, par le Directeur Général des Services lui-même, à Monsieur CHAIGNE.*

*Vous prétendez donc que vous maîtrisez les effectifs (page 9), mais en fait de notre point de vue, il n'en est rien.*

*Quatrième remarque qui concerne les dépenses de personnel : vous chiffrez avec précision tous les impacts d'augmentation : GVT, PPCR etc... élections, recensement, mais vous oubliez singulièrement de déduire de ces dépenses les transferts à la Métropole dans le cadre de la mutualisation et que vous avez vous même chiffré à 103 618 euros pour être précis.*

*En toute logique, selon votre argumentation, l'augmentation prévisionnelle ne devrait pas être de 255 000 euros mais de 150 000 euros ? Par contre, vous n'oubliez pas de mentionner la diminution de 270 000 euros sur l'attribution de compensation de la Métropole relative à la mutualisation dont Madame le Maire a parlé tout à l'heure. Enfin la capacité de désendettement de 3,3 ans à fin 2016 nous paraît trop basse, vous continuez à thésauriser et vous ne prévoyez que 300 000 euros d'emprunt, comme vous l'avez rappelé, Monsieur BOUSQUET, pour 2017 ce qui nous semble totalement insuffisant quand on voit les taux d'intérêts existants aujourd'hui et les dépenses d'équipements prévus qui sont mis en face.*

*En conclusion, vous l'avez souligné page 4 le projet de loi de finances de la France pour 2017 prévoit un déficit de 69,3 milliards d'euros et la réduction du déficit en dessous des 3% du PIB, reposera principalement sur le budget de la Sécurité Sociale et les collectivités territoriales, comme vous l'écrivez. Pourquoi ne voulez-vous pas participer à la réduction de ce déficit public en arrêtant de remplacer systématiquement chaque départ à la retraite comme vous le faite depuis le début de cette mandature et en arrêtant la création de toujours plus de postes ? Je vous remercie.*

**Madame le Maire :** *Je vais répondre sur une partie de votre question. D'abord je suis agréablement surprise par le lyrisme de vos propos dans un débat d'orientation qui est souvent un peu austère, c'est plutôt sympathique. En ce qui concerne la presse, on en a déjà parlé, je crois. Ma position et vous*

*l'avez rappelée, c'est que c'est « la liberté de la presse », donc la presse relate ce qu'elle a envie de relater. Je n'y peux pas grand-chose. Je peux entendre effectivement que ça vous chagrine mais je ne peux rien faire pour vous de ce point de vue là.*

*Sur les entreprises, si j'ai bien compris votre raisonnement, pour pouvoir soutenir l'activité des entreprises, il aurait fallu que l'on ouvre davantage le dimanche ? Je n'ai pas bien compris le sens de votre intervention.*

**Monsieur FOURCAUD** : *Le sens était de dire que la croissance sera faible et que je ne pense pas que l'ouverture des magasins le dimanche fera qu'il y ait un surcroît d'achat des ménages qui serait suffisant pour augmenter cette croissance.*

**Madame le Maire** : *D'accord, donc nous partageons le même point de vue. Effectivement, ce n'est pas parce que les magasins sont ouverts le dimanche que dans le porte-monnaie des Français, il y a plus d'argent. Donc, au lieu de dépenser leur argent sur 6 jours, ils auront 7 jours pour le dépenser mais ce sera toujours la même somme.*

**Monsieur FOURCAUD** : *De mon point de vue, on n'est pas du tout d'accord parce que je suis contre l'ouverture des magasins le dimanche.*

**Madame le Maire** : *Mais moi aussi, parce que ça n'apportera rien à la croissance.*

**Monsieur FOURCAUD** : *Mais vous avez voté POUR au dernier conseil municipal*

**Madame le Maire** : *Effectivement, on avait eu une demande l'année dernière et donc nous l'avons autorisée. Mais nous avons autorisé le minimum, et plus par anticipation qu'autre chose puisque l'année dernière, nous n'avions eu qu'une seule demande et comme je vous l'avait rappelé lors du conseil municipal précédent, l'entreprise qui nous avait demandé, nous l'avions contactée pour cette année et elle nous avait répondu qu'elle n'en avait pas nécessairement besoin. Mais nous l'avons quand même fait au cas où d'autres entreprises souhaitaient pouvoir ouvrir. Il y a un équilibre à trouver entre la loi, la position dogmatique et l'équité de traitement des entreprises sur le territoire. Nous avons positionné 5 dimanches. Il se trouve qu'il y en a une qui s'est manifestée le lendemain de l'adoption de cette délibération. Mais je suis convaincue, comme vous, que ce n'est pas parce qu'on ouvre le dimanche que cela relancera la consommation.*

**Monsieur BOUSQUET** : *Concernant les slides sur l'autofinancement : votre remarque est légitime. Simplement pour le graphique, il s'agit d'une conversion. Pour ceux qui suivent, d'office en open office, qui a un peu écrasé les graphes, mais qui a conservé les bons chiffres et qui les a même conservé sur la partie écrite. C'est bien les chiffres qu'il faut considérer et non pas le graphique. Les chiffres, eux, sont tout à fait bons et c'est ce qui était le support de mon illustration, merci de l'avoir relevé.*

*Concernant le chiffre erroné du nombre d'agents municipaux, je vais vérifier cela, et je vous apporterai des précisions la prochaine fois avec plaisir.*

*Concernant le volume des dépenses de personnel effectivement, il y a un certain nombre d'éléments qui impactent mais je reste dans la même logique que ce que vous m'aviez demandé par le passé au niveau de votre groupe, raisonner globalement et expliquer. Donc, je vais essayer de raisonner*

globalement et de vous expliquer. Certes, il y a des transferts de personnel vers la Métropole. Il y a aussi des bascules avec les budgets annexes qui sont supportés, si on raisonne globalement en terme de volume. C'est pour ça que j'ai insisté là dessus à la fois sur les impacts externes qui, eux, sont indiscutables et sur l'effectivité de ce que nous allons supporter derrière. Ce sont des éléments là aussi totalement objectifs. Le reste, c'est de regarder l'évolution globale des budgets de fonctionnement à plus 1,7, qui reste par rapport à l'ensemble des budgets qu'on peut constater dans la région, relativement maîtrisé dans leur globalité.

Je reste sur le même discours que nous avons tenu par le passé : consolidons le budget, principal et annexe, et ne comptons pas deux fois les même choses. Prenons-le de façon consolidé. Là-dessus, je vous rejoins car ce qui n'est pas payé sur l'un est payé sur l'autre, donc plutôt que de raisonner par chapitre, je partage tout à fait votre analyse globale. En clair, si l'on transfère à la fois la dépense et la recette, cela se neutralise au global. C'est le principe de la mutualisation.

Concernant la capacité de désendettement : c'est vrai qu'elle est basse. C'est vrai aussi que les investissements sont en train de monter progressivement en terme de crédits de paiement et la décision doit se faire entre emprunter beaucoup et stocker de l'argent, car on est dans cette logique-là. Il faut pouvoir le dépenser, le Code des marchés publics ainsi que le Code Général des Collectivités Locales ne nous permet pas commander, comme ça, l'ensemble des travaux. Donc, il y a une réflexion préalable, des programmes des études, les marchés de maîtrise d'œuvre et la réalisation des travaux, qui font que la décision et la volonté de faire sont parfois différentes en terme de crédits de paiement. Ce qui fait qu'aujourd'hui, l'idée c'est d'équilibrer nos budgets et de n'avoir recours à l'emprunt que pour ce qui est effectivement nécessaire pour ne pas se retrouver avec des millions de trésorerie qui dorment sur les comptes, et pouvoir mutualiser ces crédits, c'est aussi faire bénéficier ce qui en ont le plus besoin et équilibrer nos ratios.

Je tiens le même discours que la dernière fois. Le montant de cette durée de désendettement ne constitue en aucun cas un objectif pour nous mais la conséquence plutôt de niveaux élevés de subventions. Il est clair que ce ratio à vocation à se dégrader d'ici la fin du mandat inévitablement avec l'augmentation des paiements des investissements réalisés, comme l'a évoqué Madame le Maire précédemment sur le PPI. C'est vrai que les taux sont bas. C'est vrai aussi que nous maintenons un volume d'emprunt non nul alors que ce n'était pas une obligation de les mobiliser, donc on maintient quand même un niveau d'emprunt. L'idée n'est pas d'aller stocker la liquidité sur les comptes de la Ville inutilement avec des intérêts qui seraient amenés à courir aussi en parallèle.

C'est une question d'équilibre et je reconnais que votre question était pertinente. Je pense qu'en retour l'explication est raisonnable. Dernière chose par rapport à l'arrêt des départs à la retraite, Madame le Maire vous apportera la réponse.

**Madame le Maire :** Concernant l'écart de 5 agents, nous allons le faire vérifier mais il se pourrait que ça puisse concerner la structure de La Source qui compte ce nombre d'agents et donc il est possible que dans la liste que vous avez eu, ces 5 agents n'aient pas été comptabilisés. L'écart pourrait venir de là, on va le vérifier et on vous redonnera le chiffre exact, si besoin.

Pour ce qui est des départs à la retraite, nous n'avons pas une politique de remplacement systématique contrairement à ce que vous affirmez. Par contre, ce qu'il faut que vous ayez bien en tête, c'est que nous avons une augmentation de la population, nous avons une augmentation des surfaces à nettoyer, nous avons une augmentation de nos espaces verts et les attentes de la population ont tendance à augmenter aussi. Donc, bien évidemment, il faut qu'on puisse rendre ce service. On a un certain nombre de fonctions vitales qu'on doit absolument assurer. Lorsque j'ai une ATSEM, par exemple, qui part à la retraite, vous me voyez aller voir l'enseignante et lui dire « non je ne la remplace pas, vous vous débrouillez sans ATSEM maintenant » ?

Vous imaginez que l'un de nos jardiniers parte à la retraite, cela a été le cas récemment, alors que les surfaces à entretenir sont plus importantes, et je dis ; « non, vous allez entretenir plus de surface dans

*le même temps ! » ? , Ce n'est matériellement pas possible. Vous avez vu, nous avons des bâtiments à reconstruire, agrandir et restructurer. La Luzerne en est un exemple typique : quand on augmente la surface du bâtiment, forcément il me faut davantage de personnel de ménage.*

*Par contre, ce qui est sûr, c'est qu'on se pose la question à chaque fois lorsqu'il y a un départ à la retraite. Moins sur les agents de catégorie C car ils exercent souvent des fonctions vitales nécessaires au fonctionnement quotidien de la mairie, mais sur des postes d'encadrement ou d'encadrement intermédiaire, c'est une réflexion qu'on a menée parce que les missions changent, et qu'entre le moment où cet agent a pu être recruté il y a 10 ans, 20 ans, 30 ans et aujourd'hui, le métier a pu changer.*

*Dans ce cas-là nous sommes amenés à nous interroger sur : « faut-il remplacer poste à poste ou au contraire, est-ce qu'on ne restructure pas le poste avec des nouvelles missions et est-ce que ce n'est pas des nouvelles missions que l'on a à remplir, etc... » ? Donc ce travail, nous le faisons. Nous ne sommes pas inconscients. Je ne vais pas m'amuser à embaucher des agents à tour de bras à la mairie, ce n'est pas le but. Vous avez bien vu que nous sommes dans un contexte financier contraint, je ne vais pas m'amuser à dépenser l'argent du contribuable inutilement.*

*Mais si je ne rends pas ces services, je vais avoir tous les administrés qui vont venir à la porte en disant « Mais où est l' ATSEM ? », « Pourquoi ma rue n'est pas balayée ? ». Ils vont me dire : « Ah ! la balayeuse n'est pas passée ! ». On a une balayeuse et seulement 2 chauffeurs, je ne peux pas faire autrement. Donc je remplace lorsque c'est nécessaire et lorsque ce n'est pas nécessaire, nous ne remplaçons pas. Mais mécaniquement, de toutes façons, on n'a pas d'autres choix puisque, je vous le disais, les surfaces augmentent et les exigences augmentent aussi.*

**Monsieur CHAIGNE** : *Oui, autant on peut vous entendre sur les ATSEM et sur les chauffeurs de la balayeuse. Pour ce qui est des jardiniers, on peut, peut-être, trouver d'autres solutions. Peut être des contrats de sous-traitance peuvent être dans certains cas plus avantageux que de tout faire en régie ? C'est un peu ça le sens de notre intervention.*

**Madame le Maire** : *La difficulté, par exemple typiquement chez les jardiniers, c'est qu'on s'est lancé dans le cadre de notre Agenda 21 sur une gestion durable des espaces. Aujourd'hui il y a peu de prestataires sur le marché qui offrent ce genre de chose et à ce niveau de qualité de service qu'assurent nos agents, et clairement on fait aussi en sorte, lorsqu'on fait des plantations, d'avoir moins d'entretiens à faire. Mais malgré tout, il faut le faire et les équipes sont déjà très restreintes.*

**Monsieur BOUSQUET** : *Juste pour apporter un complément par rapport à votre question, effectivement la solution de sous-traiter existe. Elle est pertinente à partir du moment où il y a un effet d'échelle. Je parle par expérience. Je ne suis ni opposé à l'un, ni à l'autre, mais selon les missions qui sont réalisées, la capacité de la ville à réagir vite, avec des agents maîtrisant parfaitement le terrain, avec le sens du service public et l'ensemble des outils sur place, aujourd'hui, est plus efficace et globalement équivalent, voire moins cher, que certains prestataires. A l'inverse, sur des prestations plus éparées, comme la maintenance de l'éclairage public par exemple, cette prestation est clairement sous-traitée par la ville parce que nous n'avons pas capacité ni utilité à avoir deux électriciens en permanence. Enfin, et le fait de sous-traiter reviendrait à basculer le chapitre 012 au chapitre 011 à montant équivalent ou supérieur. Toujours dans la même logique de gestion globale du budget, à partir du moment où c'est pertinent d'avoir du personnel en interne, au même prix avec une meilleure réactivité et une bonne connaissance du terrain, et si je peux me permettre avec un objectif de service public que je leur dédis volontairement, sans dénigrer l'entreprise et ses qualités non plus, je pense que les choix sont pertinents dans une approche globale financière des finances de la ville. C'est vrai*

que le ratio de personnel est peut être élevé. C'est un choix. Raisononnons globalement, le service rapport qualité/prix reste globalement satisfaisant.

**Madame le Maire** : Il y a aussi par exemple la question des matériels. C'est vrai que sur certaines prestations qui sont assurées, nous avons parfois intérêt à passer par des prestataires. Pourquoi ? Parce que pour un usage qui reste finalement très ponctuel en Mairie, on va investir dans des machines qui valent souvent plusieurs dizaines de milliers d'euros. Dans ce cas-là ça ce justifie. Mais sur un certain nombre de fonctions, c'est quasiment mission impossible et donc il faut que nous ayons ce socle.

**Monsieur CONTE** : Je voulais intervenir par rapport à ces réflexions, notamment celle des jardiniers. Je crois qu'il y a une méconnaissance du travail fait par cette équipe, parce qu'à l'époque, nous avions beaucoup moins d'hectares à travailler. Nous avions pratiquement 14 jardiniers à temps plein. Aujourd'hui ils sont 9 avec 44 hectares et ils viennent de remporter, en 2016, la deuxième fleur.

Ce n'est pas rien pour eux et je crois que vous feriez bien de faire attention aux propos que vous tenez parce que je crois que c'est quelque chose qu'ils ne méritent pas. En plus de ça, il faut savoir qu'on sous-traite un certain nombre de travaux. Un atelier de Saint Médard, une entreprise adaptée, entretient le parc du ruisseau. On sous-traite aussi les fauchages de tous les parcs (parc de Bel Air, etc...). Donc vous voyez, on ne fait pas les choses n'importe comment, et je dirais que nous sommes plutôt en sous-effectif qu'en sureffectif à ce niveau. Donc, je suis un peu en colère par rapport à ce que je viens d'entendre.

**Monsieur CHAIGNE** : Je voudrais simplement répondre. Je ne ciblais pas particulièrement les jardiniers mais je réponds aux deux exemples qu'avaient cité Madame le Maire, elle parlait des ATSEM et des jardiniers, c'est pour ça que j'ai réagi en disant que les ATSEM, ça se concevait, mais que pour les jardiniers il y avait peut-être d'autres solutions, c'est tout, je n'ai rien contre les jardiniers.

**Madame le Maire** : Aujourd'hui, vous avez des communes qui ont fait le choix par exemple, lors d'un départ à la retraite d' ATSEM dans les grandes sections, de ne pas renouveler le poste. C'est-à-dire que l'enseignant se retrouve seul avec une classe de parfois 28 ou 30 enfants, à gérer une classe de maternelle. Ce n'est pas le choix qui a été fait par la ville du Haillan.

**VOTE : Pris acte de la délibération**

#### **N°95/16 MAISON DE LA PETITE ENFANCE – APD – APPROBATION**

**Rapporteur : Carole GUERE**

**Monsieur CHAIGNE** : Madame le Maire, lors des commissions, contrairement à ce que disent certains, je pose beaucoup de questions et ça a encore été le cas à la dernière commission concernant justement la maison de la petite enfance. A ce sujet je vous ai même dit que j'en gardais quelques une pour le conseil municipal. Que sont devenus les écolos ou les verts de cette majorité ? Ont-ils disparus dans le sillage de Cécile DUFLOT ? En effet, ce projet, que vous écrivez vouloir intégrer dans la démarche Ecolo crèche, présente des aberrations en matière d'écologie qui n'auraient pas dû échapper à la sagacité de ceux qui se présentent comme tels. La production d'eau chaude sanitaire prévue par des chauffe-eau électriques, 2 de 30 litres, 1 de 100 litres et 1 de 300 litres n'est pas

concevable aujourd'hui avec le label Ecolo-crèche que vous revendiquez. Des solutions beaucoup plus écologiques existent comme des chauffe-eau thermodynamiques ou solaires. Je vous l'ai déjà demandé en commission, nous réitérons cette demande aujourd'hui. Les chauffe-eau électriques doivent être abandonnés et remplacés par des chauffe-eau de nouvelle technologie beaucoup moins consommateur d'énergie.

Pour la ventilation, il n'est pas envisagé de réaliser un puits canadien qui permet pourtant de faire d'importantes économies de chauffage. Je précise qu'un puits canadien utilise les principes de la géothermie, c'est-à-dire l'énergie venant de la terre. Selon les saisons, la température de l'air qui circule sous terre est comprise entre 5° et 15°. L'installation d'un puits canadien permet de faire transiter l'air dans un tuyau enterré à une profondeur d'environ 2 mètres. En hiver, l'air extérieur est ainsi préchauffé avant de ressortir à l'intérieur des locaux. En été il est rafraîchi et permet de réduire les températures intérieures pouvant aller jusqu'à 6° ou 7° de moins.

Le terme puit canadien aurait été utilisé la première fois en 1977 dans le manuel de la construction rurale de l'architecte Claude MICMACHER. Les Romains utilisaient déjà des systèmes de canalisation sophistiqués pour se chauffer avec de l'air circulant sous terre. Il se trouve que cet architecte Claude MICMACHER, géographe, est aujourd'hui directeur de l'éco-centre du Périgord. Nous avons donc chez nous un spécialiste dans le domaine du puits canadien qui peut utilement nous conseiller, et en plus la superficie et la configuration du terrain s'y prête tout à fait. C'est la raison pour laquelle nous vous demandons d'intégrer cette solution écologique et économique dans votre projet. Je vous remercie.

**Madame le Maire** : Deux réponses assez techniques même si je ne suis pas technicienne. Concernant la production d'eau chaude sanitaire : comme on vous l'a expliqué en commission, ce qu'il faut savoir, c'est que les besoins en eau chaude de la petite enfance sont des besoins rapides mais en très faible quantité. On ne fait pas prendre des bains aux enfants, ce n'est pas le but de ce type de structure. C'est ce qu'on vous avait expliqué en commission. Il faut avoir un dispositif qui permet d'avoir de l'eau chaude tout de suite pour ne pas avoir à faire couler l'eau pendant des heures et des heures. La configuration du bâtiment, en particulier, ne permet pas d'utiliser le système que vous préconisez parce que la longueur du tuyau fait qu'on va être obligé de faire débiter des litres et des litres d'eau avant d'avoir de l'eau chaude. C'est une des réponses qu'on vous avait déjà apporté aux commissions.

Sur le puits canadien, je vais vous dire, par expérience personnelle, quand j'étais enseignante c'est le système qui avait été adopté en l'occurrence au lycée. Sur le papier, c'est très bien. Dans la pratique, on avait quand même très chaud l'été et on n'avait pas très chaud l'hiver. Donc je ne suis pas sûre que ce soit forcément la panacée. En plus, je ne sais pas comment est le sous-sol ici, je ne suis pas technicienne, je ne suis pas géologue ni quoi que ce soit, mais je pense que si cette solution a été écartée, c'est qu'elle n'était probablement pas pertinente compte tenu, ou de la configuration des locaux, ou bien de la configuration du sol mais je suppose qu'elle a dû être étudiée.

**Monsieur CHAIGNE** : C'est la question que je vous pose : a-t-elle été étudiée ? Je ne vous dis pas qu'il faut chauffer et rafraîchir avec cela, c'est simplement le coupler avec tout le système de ventilation à double flux qui est prévu qui ferait faire d'énormes économies.

**Madame le Maire** : Je ne suis pas suffisamment technicienne pour vous dire si c'est le cas, mais je pense que si ça avait été le cas, c'est une préconisation qui nous aurait été faite par les équipes et ça n'a pas été fait. Mais on pourra effectivement poser la question à l'équipe pour savoir pourquoi ça a pu être écarté.

**Monsieur GUITTON** : Mesdames, Messieurs, bonjour. J'ajoute en complément que les terrains en bordure de Jalles sont gorgés d'eau à même pas 50 centimètres.

**Madame DARDAUD** : Je voulais juste vous rappeler qu'en commission, il vous a été dit qu'il sera demandé une note technique auprès des bureaux d'études pour justifier les choix qui ont été fait. On vous avait dit qu'on le ferait et ça a été noté dans le compte rendu de la commission.

**Monsieur FOURCAUD** : Oui mais ce qui nous intéresse en l'occurrence c'est pourquoi certains choix n'ont pas été fait.

**Madame GUERE** : On demandera au bureau d'étude pourquoi il en est arrivé à cette conclusion là, parce que s'il est amené à faire cette proposition, c'est qu'il y a forcément une explication qui est pertinente. On ira à la pêche aux informations et on vous les donnera.

**Madame le MAIRE** : A priori, je fais confiance aux techniciens sur les questions techniques.

**Madame VASQUEZ** : Je souligne à juste titre que les deniers de la commune sont précieux. Je crois qu'au regard de la commune, tel que le projet est conçu, avec le nombre de mètres carrés, obtenir une construction à 900 000 euros, je peux vous assurer que toutes les conditions ont été étudiées de façon drastique avec l'architecte. Et il est parfaitement conscient de la politique que nous menons au niveau de l'Ecolo-crèche. D'une part, parce que l'ensemble des équipes, et je tiens à le rappeler, ont tenu à participer, et nous avons particulièrement tenu à ce qu'elles participent à l'aménagement des structures. Elles sont professionnelles, elles savent ce dont elles ont besoin. L'architecte a travaillé en collaboration avec elle. Il y a eu les services techniques de la ville qui y ont travaillé, je pense que toutes les solutions pour avoir, à la fois un bâtiment confortable et écologique, ont été utilisées.

Par contre il aurait été judicieux que dans vos propos, vous nous apportiez un chiffrage, c'est ce qui pourrait nous intéresser puisque c'est ce qui est important, le chiffrage de cette construction, de cette utilisation technique. Moi aussi je voudrais pouvoir mettre du photovoltaïque etc.. Cela un coût et je ne suis pas sûre que sur le long terme, cela soit quelque chose de plus économique pour une structure telle une maison petite enfance.

**Monsieur CHAIGNE** : Il me semble que la commune paye un bureau d'étude pour faire tous ces chiffrages. Ce que nous vous demandons, c'est de nous apporter la preuve que cette solution a été étudiée et qu'elle n'est pas recevable surtout quand on a la chance d'avoir un spécialiste du puit canadien dans la région. On peut lui demander son avis et le faire chiffrer également.

**Madame le Maire** : Oui, enfin cela coûte un peu d'argent quand même.

**Monsieur CHAIGNE** : Un petit peu mais l'investissement peut être intéressant.

**Madame le Maire** : Ou pas...

**Monsieur CHAIGNE** : ou pas... c'est ce qu'on vous demande.

**Madame le Maire** : *Le mieux est parfois l'ennemi du bien... Ce sera regardé.*

**VOTE : UNANIMITE**

**N°96/16 CONVENTION D'ORGANISATION TEMPORAIRE DE LA MAITRISE D'OUVRAGE OPERATION D'EFFACEMENT RUE DU MEDOC DES RESEAUX DE TELECOMMUNICATIONS AUPRES DU S.D.E.E.G. – AUTORISATION**

**Rapporteur Jean-Claude CONTE**

**VOTE : UNANIMITE**

**N°97/16 CONVENTION D'ORGANISATION TEMPORAIRE DE LA MAITRISE D'OUVRAGE OPERATION D'EFFACEMENT RUE DU MEDOC DES RESEAUX D'ECLAIRAGE AUPRES DU S.D.E.E.G. – AUTORISATION**

**Rapporteur Jean-Claude CONTE**

**VOTE : UNANIMITE**

**N°98/16 ENFOUISSEMENT RESEAUX ELETRIQUES, TELEPHONIQUE ET D'ECLAIRAGE PUBIQUE RUE DU MEDOC (entre Avenue Pasteur et RD1215) – DEMANDE DE PARTICIPATIONS FINANCIERES AUPRES DU S.D.E.E.G. – AUTORISATION**

**Rapporteur Jean-Claude CONTE**

**VOTE : UNANIMITE**

**Madame le Maire** : *J'ai proposé que nous regroupions ces délibérations puisqu'elles portent sur le même sujet afin de gagner du temps.*

**N°99/16 DENOMINATION DE VOIRIES ET ESPACES PUBLICS**

**Rapporteur Jean-Claude CONTE**

**Madame le Maire** : *Je vous rappelle pour compléter que c'était un de nos engagements de campagne. Nous avons fait le calcul du nombre de voies sur la commune qui portaient le nom d'une personne, et nous avons constaté qu'il y en avait 60 pour les hommes et seulement 6 pour les femmes. Nous avons décidé de rétablir l'équilibre. Il nous faudra probablement plusieurs mandats mais vous voyez, on avance à grand pas puisque nous aurons donc 3 voiries et que nous en aurons probablement à faire passer sur le prochain conseil municipal sur des voiries interne.*

**Monsieur FOURCAUD** : *Pour notre culture personnelle vous pouvez nous rappeler quand ces dames ont été élues s'il vous plait ?*



**Madame le Maire** : *En 1946, et l'une d'entre elle a d'ailleurs a défrayé la chronique pour votre gouverne, puisqu'elle avait vécu longtemps aux Etats-Unis, qu'elle avait les cheveux teints en roux et qu'elle prenait des bains de soleil en maillot de bain dans son jardin et ça choquait beaucoup la bien-pensance haillanaise de l'époque. Vous imaginez, dans le contexte de 1946, c'était un sacré personnage !*

*Nous ferons en sorte d'inaugurer ces plaques puisque nous savons qu'il y a des descendants aujourd'hui qui vivent toujours sur la commune, et bien évidemment, nous les inviterons pour honorer ces femmes. Nous avons même demandé au service communication d'alimenter les pages Wikipédia sur ces 3 dames puisque, malheureusement, elles n'ont pas grand-chose aujourd'hui, mais qu'elles méritent d'être mises en valeur.*

**VOTE : UNANIMITE**

#### **N°100/16 NOUVEAU REGLEMENT INTERIEUR DE LA BIBLIOTHEQUE – ADOPTION**

**Rapporteur Nicole SAVIGNAC**

**VOTE : UNANIMITE**

#### **N°101/16 : NOUVEAU REGLEMENT INTERIEUR DE LA LUDOTHEQUE – ADOPTION**

**Rapporteur Nicole SAVIGNAC**

**VOTE : UNANIMITE**

#### **N°102/16 : CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE D'UNE ACTION COLLECTIVE DE REALISATION D'UN PARC, PAR LE BIAIS DE LA MISE A DISPOSITION – AUTORISATION**

**Rapporteur Jean- Alain BOUYSSOU**

**VOTE : UNANIMITE**

#### **N°103/16 ACQUISITION PAR LA COMMUNE AUPRES DE MONSIEUR GROSELLE DE LA PARCELLE CADASTREE AK 208**

**Rapporteur Monique DARDAUD**

**VOTE : UNANIMITE**

**Madame le Maire** : *Il s'agit de la maison qui est quasiment en face de la place François MITTERRAND, qui est une grande bâtisse ancienne et pour laquelle la commune souhaite faire un appel à projets pour y installer un bar brasserie qui nous manque cruellement sur la commune. Nous avons d'ores et déjà eu un premier groupe de travail et nous allons donc lancer cette opération. Nous aimerions donc que ce projet puisse se concrétiser. Sur 2017 cela sera sans doute difficile parce que c'est une bâtisse qui nécessite quand même des travaux importants mais on aimerait bien, avant la fin du mandat, vous inviter à boire un café dans notre nouveau bar-brasserie.*

**N°104/16 ELABORATION DU REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNAL (RLPI) DE BORDEAUX METROPOLE – AVIS SUR LE PROJET ARRETE**

**Rapporteur Monique DARDAUD**

**Madame le Maire** : *Pour compléter les propos de Monique DARDAUD, clairement, cela va considérablement réduire la pollution visuelle, parce que sur certains secteurs, c'était plus que dense et cela défigure quand même considérablement les paysages. Donc c'est plutôt une bonne nouvelle, sauf pour les propriétaires de terrains qui avaient ces panneaux chez eux puisque, eux, ils touchaient une rémunération pour héberger ces panneaux.*

**Madame DARDAUD** : *Par contre cela va nous enlever des recettes. On va avoir une perte de 5000 euros pour la collectivité.*

**Monsieur FOURCAUD** : *Dans les faits, comment cela se passe puisque je suppose qu'il y a des contrats privés ?*

**Madame le Maire** : *Il y a 2 ans pour se mettre aux normes, en principe, cela se fait par phases.*

**Monsieur FOURCAUD** : *Est-ce que la Mairie a un intéressement pour l'emplacement de chacun de ces panneaux, Madame DARDAUD, a parlé de 5000 euros...*

**Madame le Maire** : *Aucun. C'est au titre de la taxe locale sur la publicité extérieure et donc cela rentrait sur ces dispositifs, mais cela nous fait perdre je pense 5000 euros sur 75 000 euros de mémoire. Mais non, nous ne touchons rien dessus. Avant que nous ayons notre propre règlement local de publicité, on n'avait pas d'autorisation particulière. Il y a des panneaux qui avaient été installés et n'avions pas trop notre mot à dire*

**Monsieur BOUSQUET** : *Juste sur le volet financier, cela représente une petite baisse de recettes mais pour revenir sur ce que nous avons évoqué dans un précédent conseil municipal, c'est totalement dans l'esprit du règlement sur la publicité extérieure dont l'objectif est surtout incitatif à la maîtrise plutôt qu'à la recette Municipale.*

**VOTE : UNANIMITE**

**N°105/16 CREANCES ETEINTES – RETABLISSEMENT PERSONNEL AVEC EFFACEMENT DES DETTES – BUDGET PRINCIPAL**

**Rapporteur Jean-Michel BOUSQUET**

**VOTE : UNANIMITE**

**N°106/16 VERSEMENT D'UNE INDEMNITE DE CONSEIL AU RECEVEUR MUNICIPAL**

**Rapporteur Jean- Michel BOUSQUET**

**Madame SAINT-GENEZ** : *Bonsoir tout le monde. J'ai l'impression qu'on en a parlé il n'y a pas longtemps et cela fait déjà un an ?*

**Monsieur BOUSQUET** : *En effet c'était l'année dernière à la même période et le même montant.*

**Madame le Maire** : *On la passe tous les ans depuis la nuit des temps dans toutes les communes à la même période.*

**VOTE : UNANIMITE**

#### **N°107/16 PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES – RECOURS TA N°1505461 – 2 – DESICIONS**

**Rapporteur Jean-Michel BOUSQUET**

**Monsieur CHAIGNE** : *Donc là on est juste en train de provisionner les frais d'avocats pour défendre la commune au tribunal administratif? On ne provisionne pas pour les risques encourus éventuellement ?*

**Madame le Maire** : *Non, sachant que les risques restent très modérés, en tout cas d'un point de vue financier.*

**Monsieur BOUSQUET** : *A ce jour, il n'y aucun élément qui justifie que l'on provisionne une quelconque indemnité. Il y a juste lieu qu'on se défende par rapport à une attaque d'un acte administratif classique portant grief dans un sens ou dans l'autre.*

**VOTE : Majorité Municipale : 22 VOIX POUR**

***Le Haillan mérite un vrai changement : 5 abstentions***

#### **N°108/16 PRESENTATION DU RAPPORT DE LA COMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES – DECISION – APROBATION**

**Rapporteur Jean-Michel BOUSQUET**

**Monsieur CONTE** : *Une petite précision de notre part car nous nous abstiendrons puisque il s'agit de conséquences de la mutualisation. Je ferais quand même une petite remarque sans remettre en cause les taux ou la formule de calcul, sauf qu'il y a des questions qui se posent tout de même sur les investissements. Les sommes qui on été retenues nous obligent à réinvestir au bout d'un certain temps puisque si on ne les dépense pas, la Métropole les garde pour elle. Donc il y a des choses qui ne sont pas très claires là-dessus.*

**Monsieur BOUSQUET** : *Sur la composition des charges transférées, à l'intérieur des 270 239 euros figure effectivement un volume d'investissement transféré de 60 640 euros annuel d'amortissements. Le calcul de ce montant est basé sur une moyenne des investissements réalisés par la ville sur les dernières années et de ce fait, le montant est transféré à la Métropole qui investira pour le compte de la commune sur le renouvellement de ces matériels.*

*Il est clair que ce montant-là constitue une moyenne sur plusieurs années malgré tout et qu'il a vocation à être significatif, même s'il n'est pas précis pour la ville par rapport aux investissements que réalisera la métropole. Mais dans une logique de mutualisation des moyens et d'effets d'échelle, j'ose espérer que justement, cet effet d'échelle nous permettra, pour un même montant, de pouvoir bénéficier d'un peu plus de matériels qu'aujourd'hui avec le groupement d'achats. C'est un pari sur l'avenir sur lequel il faut que nous soyons vigilants en raisonnant en termes d'objectifs plutôt qu'en termes de montant, de sorte à s'assurer que le montant transféré d'investissement nous permet de maintenir nos équipements à la fois en bon état de fonctionnement et à la pointe de ce qui est possible techniquement. Cela nécessitera, j'en conviens volontiers, une vigilance et un suivi rigoureux avec les services de la Métropole quant au bon emploi de ces deniers transférés.*

**Madame SAINT-GENEZ** : *Merci pour la précision des 87 euros puisqu'entre le chiffre qu'avait annoncé Madame le Maire en début de conseil et le chiffre indiqué, il y a bien 87 euros d'écart.*

**VOTE : Majorité Municipale : 18 VOIX POUR + 4 abstentions**  
(P.ROUZE/JC.CONTE/E.VASQUEZ/R.SARLANDIE)

**Le Haillan mérite un vrai changement : 5 VOIX POUR**

**N°109/16 BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – EXERCICE 2016 – DECISION MODIFICATIVE N°2**

**Rapporteur Monsieur Jean- Michel BOUSQUET**

**VOTE : Majorité Municipale : 22 VOIX POUR**

**Le Haillan mérite un vrai changement : 5 Abstentions**

**N°110/16 BUDGET ANNEXE « ORGANISATION DES MANIFESTATIONS CULTURELLES » DE LA COMMUNE – EXERCICE 2016 – DECISION MODIFICATIVE N°1**

**Rapporteur Jean-Michel BOUSQUET**

**VOTE : Majorité Municipale : 22 VOIX POUR**

**Le Haillan mérite un vrai changement : 5 Abstentions**

**N°111/16 CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE D'UN CHANTIER D'AMENAGEMENT D'UNE « NOUE PAYSAGERE » DANS LES JARDINS D'ARNAGA – AUTORISATION**

**Rapporteur Patrick MERIAN**

**Monsieur CHAIGNE** : *Cette délibération n'a pas été présentée en commission*

**Madame le Maire** : *Dans le compte rendu, il était mentionné qu'on la rajoutait*

**Monsieur CHAIGNE** : *C'est passé inaperçu. Par contre, je voudrais savoir si le plan qui est joint dans la dernière de nos pièces jointes correspond à cette noue parce qu'il brille par manque d'explication.*

**Monsieur MERIAN** : *Effectivement le plan qui est joint est donc le projet définitif qui a été adopté suite à la concertation dont on vous a parlée. Moi je trouve qu'il est assez détaillé et assez parlant. On n'a pas signifié les personnages sur le plan mais on pourrait vous proposer de venir sur les Jardins d'Arnaga pour vous montrer l'emplacement exact. Il est situé en bordure des jardins d'Arnaga près de la résidence Edmond Rostand. Cela permet de délimiter à peu près les contours de cette noue. C'est un espace qui se remplit et se vide, donc c'est difficile d'en faire des contours précis et millimétrés.*

**Monsieur CHAIGNE** : *Je ne demande pas qu'on fasse des contours précis mais quand on me met un truc jaune hachuré qu'on me dise à quoi ça correspond. Quand on me met des beaux ronds verts de toutes dimensions et des triangles rouges, qu'on me dise à quoi ça correspond...*

**Monsieur MERIAN** : *Alors on vous présentera précisément la noue si vous venez nous voir. Par convention architecturale, ce qui est vert, ça ressemble à des arbres. La masse bleue, c'est la noue donc l'eau elle-même, et la petite surface hachurée, il s'agit d'un petit passage qui permet de passer du chemin à l'autre bord de la parcelle.*

**Monsieur CHAIGNE** : *Et les rectangles rouges et les rectangles noirs ? le « truc » jaune et la lettre ? et là ce petit triangle pour moi c'est une lettre...*

**Madame le Maire** : *On pourra vous donner effectivement le détail. Là où je souscris quand même aux propos de Monsieur CHAIGNE, c'est que c'est vrai qu'en tant qu'enseignante, quand mes élèves me présentaient des schémas ou des tableaux sans titres, j'avais un peu tendance à taper sur les doigts. Ce schéma aurait mérité, c'est vrai, peut être un peu plus d'informations, mais je retiens la proposition de Patrick MERIAN d'aller aux jardins d'Arnaga, ce sera mieux que sur le croquis.*

**Monsieur CONTE** : *Connaissant un peu le terrain et sachant qu'il y a quand même un certain nombre d'enfants dans ces endroits là, je souhaite que cet emménagement soit mis aux normes de sécurité afin qu'il n'y ait pas de problème étant donné que c'est la commune qui serait responsable. Rappelez-vous que dans les jardins, on demandait aux gens qui avaient une piscine plastique de la vider le soir pour ne pas qu'il y ait des gamins qui risquent de se noyer. Là, c'est la même chose, quand il y aura de l'eau, il faudra que ce soit sécurisé.*

**Monsieur MERIAN** : *Alors le chantier sera sécurisé par le centre technique municipal et, dans un second temps, les contraintes de sécurité ont été prises en compte évidemment pour des raisons de responsabilité.*

**VOTE : UNANIMITE**

**Madame le Maire** : *Je vous souhaite une excellente soirée et je vous donne rendez-vous au conseil Municipal du mois de décembre pour le vote du budget.*

**Jean-Alain BOUYSSOU**

Secrétaire de Séance

**Andréa KISS**

Maire du Haillan

